



Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et de la convention administrative concernant la reconnaissance des certificats de maturité

La procédure de consultation porte sur les projets de révision de l'ordonnance du 15 février 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM, RS 413.11) et de la convention administrative des 16 janvier/15 février 1995 passée entre le Conseil fédéral suisse et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats de maturité (FF 1995 II 316; FF 2004 211; FF 2011 2603; FF 2016 8189), élaborés dans le cadre du projet «Évolution de la maturité gymnasiale» mené conjointement par le DEFR et la CDIP depuis 2018. Le règlement analogue de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) est révisé en même temps que l'ORM. Comme les projets d'ORM et de RRM révisés sont matériellement identiques et que les prises de position reçues pendant la consultation seront évaluées et prises en compte conjointement avec la CDIP, cette dernière renonce pour sa part à mener une audition cantonale.

Le projet de révision de l'ORM met en œuvre l'objectif politique commun de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation, qui vise à garantir à long terme un accès sans examen aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale. Il renforce l'aptitude générale aux études et la capacité à assumer des responsabilités au sein de la société actuelle, et tient compte des défis actuels et futurs de la société. En outre, ce projet pose les bases d'une plus grande comparabilité des certificats de maturité et renforce les conditions-cadres de l'enseignement dans les gymnases.

L'adaptation de la convention administrative s'impose en raison des nouvelles normes de gouvernement d'entreprise de la Confédération et de certains changements dans l'organisation et le financement du secrétariat de la Commission suisse de maturité (CSM).

Date d'ouverture: 18 mai 2022

Date limite: 30 septembre 2022

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:
Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/11/cons_1

25 mai 2022

Chancellerie fédérale